

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Béton pur

Il s'agit de déchets inertes de construction et des gravats provenant essentiellement de travaux de démolition

Autorisé:

Dimensions max. : 1,5 mètre. Béton non armé/ Béton armé avec métaux de diamètre max. < 10 mm.

Non autorisé:

Plaques d'amiante (eternit), de l'amiante libre, matériaux d'isolation, la toiture. Des produits non-inertes tels que le bois, le papier et carton, l'isolation, le caoutchouc, les déchets ménagers, les plaques de plâtre, les déchets de craie. Des produits dangereux et toxiques. De l'asphalte, gyproc et Ytong. Des objets étrangers qui peuvent gêner le recyclage et le traitement.

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser le chargement concerné et/ ou de facturer les coûts supplémentaires liés à l'enlèvement et au traitement.